

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 7 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 7 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Frédéric ESQUEVIN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, André BAUP, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS) Laure SUDRE, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Monsieur Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Félix TORRÈS), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Elisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC.

Présents : 30

Votants : 38

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

**N° 4 - 49 / 2005 : ALBIPÔLE - PAE - ACQUISITION PARCELLES RÉSEAUX
FERRÉ DE FRANCE (R.F.F)**

Pilote : Service Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Service Finances Budget

PUBLIE LE

15 JUIN 2005

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a pris la suite du SIAT pour l'aménagement de la zone ALBIPÔLE, secteur Jean Thomas & Vedel qui fait l'objet d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE). Un grand bassin de rétention a été réalisé lors de la première phase des travaux hydrauliques ainsi que la reprise d'un fossé d'eau pluviale. Ce dernier passe sur l'emprise de 2 parcelles appartenant à la SNCF et qui se trouvent séparées de la voie ferrée par un chemin rural.

Des négociations sont intervenues avec l'agence immobilière régionale du Réseau Ferré de France pour l'acquisition de ces 2 parcelles qui se situent au lieu dit Rieucourt et qui sont :

- ↳ AI N° 8 pour une surface de 586 m².
- ↳ AI N° 9 pour une surface de 375 m².

Ces parcelles se trouvent en zone NC et sur l'emplacement réservé N° 13 du plan d'Occupation des Sols de la commune de Terssac modifié le 19/09/2002.

Le prix de cession est celui fixé par le service des domaines en date du 28 Avril 2005 à savoir : 400 Euros.

Aussi, je vous propose :

↳ D'acquérir ces 2 parcelles pour le prix de 400 € conformément à l'évaluation des domaines.

↳ D'autoriser Monsieur le Président, à signer l'acte pour l'acquisition ainsi que tout document afférent à cette opération.

Je vous précise que la dépense est prévue au Budget annexe « Zones d'Activités » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois chapitre 21 article 2111.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'évaluation des domaines en date du 28 Avril 2005 ci-annexé.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ APPROUVE l'acquisition des parcelles situées sur la commune de Terssac Section AI 8 et 9 pour une contenance respective de 586 m² et 375 m² au prix de 400 € conformément à l'évaluation des services des Domaines.

✚ DIT QUE la dépense est inscrite au Budget annexe « Zones d'Activités » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Chapitre 21 article 2111.

✚ AUTORISE Monsieur Le Président, Michel MALATERRE-FOURÈS, à signer l'acte pour l'acquisition ainsi que tout document afférent à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Malaterre-Fourès".





DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
209 RUE DU ROC
81014 ALBI CEDEX 9
- DOMAINE -

Téléphone : 05.63.48.89.89
Télécopie : 05.63.49.75.47
Courriel : cdif.albi@dgi.finances.gouv.fr
Réception du lundi au vendredi,
de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h
ou sur rendez-vous.

Affaire suivie par : Geneviève GUICHARD.

Téléphone : 05 63 48 89 80

Réception sur rendez-vous.

AFD-EV-2005-297V0253

OBJET : Evaluation de terrains sis Commune
de TERSSAC, lieudit « Rieucourt » - Valeur vénale.

REFERENCE : Votre lettre du 18 Mars 2005
Dossier suivi par Angel CONDE.

ALBI, le 28 Avril 2005

Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération de
l'Albigeois
Parc François Mitterrand
81160 SAINT JUERY

Monsieur le Président,

Vous avez demandé l'avis du domaine dans le cadre de l'opération citée en objet.

Au terme de l'enquête effectuée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir cet avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération
distinguée.

P/le Directeur des Services Fiscaux,
L'Inspecteur départemental,

Maurice VALEZ

Copie à :

Monsieur le Responsable du CDIF

Madame GUICHARD - Inspecteur « D » à ALBI



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 7300

DIRECTION DES SERVICES

FISCAUX DU TARN

91 Av. Gambetta

81013 ALBI CEDEX 9

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Mod. A

N° 2005-297V0253

Enquêteur : Mme Geneviève GUICHARD

ACQUISITION
AMIABLE

COPIE

1. *Service consultant* : Communauté d'Agglomérations de l'Albigeois

2. *Date de réception du dossier de consultation complet* : 14 Avril 2005

3. *Opération soumise au contrôle (objet et but)* : Aménagement de la zone d'activités Jean Thomas et Vedel.

4. *Propriétaire présumé* : ETAT (dotation à la SNCF)

5. *Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération* :

Commune de TERSSAC, « Rieucourt »

Parcelles non bâties figurant à la matrice cadastrale Section AI n° 8 pour 586 m² et n° 9 pour 375 m².

Les parcelles non contiguës confrontent un chemin rural qui longe la voie ferrée Toulouse-Albi. Elles sont en nature de pacage et fossé.

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

P.O.S. opposable : P.O.S. approuvé le 23 Octobre 1995,
Zone NC.

6. Origine de propriété :

Ancienne.

7. Situation locative :

Evaluation libre d'occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale des biens considérés peut être fixée à QUATRE CENTS (400) Euros.

11. Réalisation d'accords amiables :

12. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (art. R 13 du Code du Domaine de l'Etat).

A ALBI, le 27 Avril 2005

P/Le Directeur des Services fiscaux,
L'Inspecteur,

Geneviève GUICHARD